

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Rapport annuel de 2023-2024
concernant la *Loi sur la protection des
renseignements personnels*



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2024

N° de catalogue : AC2-15/2F-PDF

ISSN 2817-3724 – Rapport annuel au Parlement 2023-2024 – *Loi sur la protection des renseignements personnels*

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT CONCERNANT LA *LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

1. INTRODUCTION	1
2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	1
3. DÉLÉGATION DES POUVOIRS	2
4. POINTS SAILLANTS DU RAPPORT STATISTIQUE	2
5. FORMATION ET SENSIBILISATION.....	2
6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES	3
7. PLAINTES ET VÉRIFICATIONS.....	3
8. ATTEINTES SUBSTANTIELLES À LA VIE PRIVÉE.....	3
9. ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE.....	3
10. DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.....	3
11. SURVEILLANCE	3
ANNEXE A.....	4
ANNEXE B	5
ANNEXE C.....	15

RAPPORT CONCERNANT LA *LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

1. INTRODUCTION

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la *Loi*) confère aux personnes le droit d'accéder aux renseignements personnels détenus sur eux-mêmes par les organisations du gouvernement fédéral qui figurent dans l'annexe de la *Loi* et d'en demander la correction. La *Loi* oblige aussi ces organisations à respecter le droit à la vie privée en limitant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels.

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 72 de la *Loi*, qui exige que le responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) prépare, aux fins de dépôt au Parlement, un rapport annuel sur l'application de cette loi.

Le mandat de l'APECA est de créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus innovatrices et plus productives, en travaillant avec les collectivités variées à développer et à diversifier leur économie et en faisant la promotion des atouts de la région. Des renseignements supplémentaires se trouvent sur le [site Web de l'APECA \(https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique.html\)](https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique.html).

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) veille à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle compte une directrice (coordonnatrice de l'AIPRP), une analyste de l'AIPRP et une employée de soutien au siège social de l'APECA à Moncton, au Nouveau-Brunswick. La Direction de l'AIPRP est responsable du traitement de toutes les demandes d'accès à l'information et de renseignements personnels, ainsi que de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de politiques, de lignes directrices et de procédures efficaces pour gérer la conformité de l'Agence aux lois en matière d'AIPRP.

De plus, la Direction de l'AIPRP examine divers documents avant qu'ils soient publiés afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas de renseignements pouvant faire l'objet d'une exception ou d'une exclusion en vertu des lois. Pendant la période visée par le rapport, la Direction de l'AIPRP a examiné les documents préparés en réponse à 105 questions parlementaires écrites.

Les directions générales et les bureaux régionaux veillent également à l'application des lois en matière d'AIPRP à l'Agence. Chaque secteur et direction générale de l'organisation compte un agent de liaison (relevant normalement du sous-ministre ou d'un sous-ministre adjoint) qui coordonne le processus de repérage des documents.

L'Agence n'a conclu aucune entente de services avec une autre institution fédérale en vertu de l'article 73.1 de la loi au cours de la période visée par le rapport.

3. DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Aux fins de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le président a délégué les pleins pouvoirs au vice-président des Finances et Services corporatifs et secrétaire général, et il a délégué des pouvoirs partiels à la coordonnatrice de l'AIPRP.

Une copie signée de l'instrument de délégation se rapportant à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* se trouve à l'[annexe A](#).

4. POINTS SAILLANTS DU RAPPORT STATISTIQUE

Comme le montrent les rapports statistiques à l'[annexe B](#) et à l'[annexe C](#), l'Agence a répondu à une demande présentée en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en 2023-2024. Aucun document n'existait pour cette demande et elle a été traitée dans le délai de 30 jours prescrit par la loi. Au dernier jour de la période visée par le rapport, il n'y avait aucune demande ou plainte active.

Le coût de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* s'est établi à 14 373 \$ en 2023-2024. Ce montant correspond à une partie des salaires et à des frais de fonctionnement et d'entretien.

Le tableau suivant démontre la tendance liée au nombre de demandes fermées au cours des dix derniers exercices financiers.

Exercice financier	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Totaux	2	0	1	2	3	3	1	2	3	1

L'Agence n'a pas reçu de demandes de consultation d'autres ministères ou gouvernements provinciaux en 2023-2024.

5. FORMATION ET SENSIBILISATION

La Direction de l'AIPRP fournit régulièrement des conseils aux fonctionnaires de l'Agence en ce qui concerne le traitement des demandes d'accès à des renseignements personnels ainsi que l'interprétation de la *Loi* pour veiller au traitement efficace et cohérent de toutes les demandes reçues par l'Agence.

La coordonnatrice de l'AIPRP a organisé des séances d'information informelles à l'intention du personnel sur les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période visée par le rapport. Cependant, aucune séance de formation officielle n'a été offerte.

6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

L'Agence n'a mis en application aucune politique, ligne directrice, procédure ou initiative nouvelle ou révisée quant à la protection des renseignements personnels pendant la période visée.

7. PLAINTES ET VÉRIFICATIONS

Aucune plainte liée à la protection des renseignements personnels n'a été reçue et aucune enquête ou vérification n'a été effectuée pendant la période visée par le rapport.

8. ATTEINTES SUBSTANTIELLES À LA VIE PRIVÉE

Aucun cas d'atteinte substantielle à la vie privée n'a été signalé au Commissariat à la protection de la vie privée et à la Division de la vie privée et des données responsables du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pendant la période visée par le rapport.

9. ÉVALUATIONS DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE

Aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée n'a été effectuée au cours de la période visée par le rapport.

10. DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

L'Agence n'a pas divulgué de renseignements personnels considérés comme étant d'intérêt public en vertu de l'alinéa 8(2)m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pendant la période visée par le rapport.

11. SURVEILLANCE

Compte tenu du nombre limité de demandes d'accès à des renseignements personnels reçues, aucune surveillance n'était requise au cours de la période visée par le rapport.

ANNEXE A**Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

En vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le président délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, investi par les dispositions des lois et des règlements connexes mentionnées en regard de chaque poste. La présente ordonnance de délégation remplace et annule toute ordonnance antérieure.

Annexe

Poste	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> et règlements connexes	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et règlements connexes
Vice-président, Finances et Services corporatifs et Secrétaire général	Autorité absolue	Autorité absolue
Coordonnateur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité limitée (autorité absolue à l'exclusion de l'autorité de donner accès aux documents)	Autorité limitée (autorité absolue à l'exclusion de l'autorité de donner accès aux documents)



Francis McGuire
Président
Agence de promotion économique du Canada atlantique

FEV 26 2021

Date

ANNEXE B**Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*****Nom de l'institution :** Agence de promotion économique du Canada atlantique**Période visée par le rapport :** 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024**Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*****1.1 Nombre de demandes reçues**

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		1
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		1
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		1
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la loi	0	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la loi	0	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	1
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	1

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	1	0	0	0	0	0	1
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0	0	1

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	0	0	0	0	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0

Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	1
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement/ charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4 – Communication en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

Nombre de demandes pour lesquelles une prorogation a été prise	15 a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15 a)(ii) Consultation			15 b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
0	0	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15 a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15 a)(ii) Consultation			15 b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Avis de plaintes et d’enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	3	0	0	0
Centraux	47	0	0	0
Total	50	0	0	0

Section 11 – Atteintes à la vie privée

11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalées

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

11.2 Atteintes à la vie privée signalées non substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non substantielles	1
---	---

Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

12.1 Coûts répartis

Dépenses		Montant
Salaires		14 317 \$
Heures supplémentaires		0 \$
Biens et services		56 \$
• Contrats de services professionnels	0 \$	
• Autres	56 \$	
Total		14 373 \$

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0,150
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	0,150

ANNEXE C

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Agence de promotion économique du Canada atlantique
Période visée par le rapport : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	1	0	1
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	1	0	1

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0

Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0

Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3 : Numéro d'assurance sociale

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?

Non

Section 4 : Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?

0